

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

20348C

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1432 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

TAHIR MOHAMED

Date de naissance :

01/01/1953

Adresse : 7 PLACE BEL AIR CASA BLANCA

Tél. : 06 61 21 66 93

Total des frais engagés : 16.17,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd. Abdelmoumen - Casa
Tél: 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

Autorisation CNDP N° : A-A215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24 AVR. 2024

Nom et prénom du malade : TAHIR Mohamed Age : 71

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA BLANCA

Le : 26/04/2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1 AVR. 2024		C3	320,00	Professeur BENNANI Saad Chirurgien Urologue 42, Bd. Abdellouahed - Casa Tél: 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ASABLANCA SARL Rue et Moutanabi - Casablanca Tél.: 0522 281102	24/04/24	1317,-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(réation, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur BENNANI Saâd

Chirurgien Urologue



Membre de l'European Association of Urology
et de l'Association Française d'Urologie

الدكتور بناني سعد

أستاذ جامعي

جراحة المسالك البولية والتناسلية

عضو الجمعية الأوروبية والفرنسية

لجراحة المسالك البولية والتناسلية

Casablanca, le : 24 AVR. 2024

Mr TAHIR Mohamed

① XATRAL LP 10 mg

232, در ١٤٨ | بـ ٦٠٠٠ + ٦ mois
٢١٧, در ٥٥



Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd. Abdelmoumen - Casablanca
Tél: 0522 23 10 23 / 0522 29 10 73

Dr. HACI JOURIANI
CASABLANCA SARL AU
11, Rue et Moutanabi - Casablanca
Tél.: 0522 29 61 10

42، شارع عبد المؤمن - إقامة وليلي - الطابق الخامس - الدار البيضاء
42, Boulevard Abdelmoumen - Résidence Walili - 5^{ème} étage - Casablanca
Tél.: 05 22 23 10 23 - Fax : 05 22 23 10 73 - GSM : 06 61 16 65 16

Xatral® LP 10 mg

alfuzosine/alfuzosin

Voie orale/Oral use

30 comprimés à libération prolongée

30 prolonged release tablets



SANOFI

Xatral® LP 10 mg
alfuzosine/alfuzosin

30 comprimés à libération prolongée



Xatral® LP 10 mg

alfuzosine/alfuzosin

Voie orale/Oral use

30 comprimés à libération prolongée
30 prolonged release tablets

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Aïn sebaï Casablanca

XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 217,00 DH



6 118001 081301

SANOFI

Xatral® LP 10 mg

alfuzosine/alfuzosin

Voie orale/Oral use

30 comprimés à libération prolongée
30 prolonged release tablets

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Aïn sebaï Casablanca

XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 217,00 DH



6 118001 081301

SANOFI

Xatral® LP 10 mg

alfuzosine/alfuzosin

Voie orale/Oral use

30 comprimés à libération prolongée
30 prolonged release tablets

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Aïn sebaï Casablanca

XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 217,00 DH



6 118001 081301

SANOFI

Xatral® LP 10 mg

alfuzosine/alfuzosin

Voie orale/Oral use

30 comprimés à libération prolongée
30 prolonged release tablets

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Aïn sebaï Casablanca

XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 217,00 DH



6 118001 081301

SANOFI

Xatral® LP 10 mg

alfuzosine/alfuzosin

Voie orale/Oral use

30 comprimés à libération prolongée
30 prolonged release tablets

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Aïn sebaï Casablanca

XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 217,00 DH



6 118001 081301

SANOFI